



Bertrand du Marais, le Professeur John Drobak et Jean-Claude Beaujour, président de l'Institut France-Etats-Unis, au Cercle France-Amériques le 18 mars 2019.

Grand Témoin

Bertrand du MARAIS Président du Think Tank FIDES, Conseiller d'État, membre de la CNIL

Afin de capitaliser des points de vue complémentaires sinon out of the box et d'ouvrir le champ des possibles, France Qualité a décidé de recueillir les réactions, avis, visions de « Grands Témoins » autour de la thématique Qualité.

Ces Grands Témoins peuvent être des dirigeants, des spécialistes connus-reconnus de tout ou partie du périmètre des démarches de progrès/de maîtrise des risques, mais également des personnalités du monde artistique, sportif, médiatique...

Découvrez la seizième interview, menée par Marie CORNET-ASHBY.





Diplômé de l'ESSEC (1985) et ancien élève de l'ENA (1989), Bertrand du Marais, conseiller d'État et membre de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés), préside et a cofondé FIDES (Forum sur les interactions entre le droit, l'économie et la société, <http://www.fides.institute>), Think Tank dédié aux interactions entre le Droit et la Science Economique. Il est Secrétaire Général du Cercle France Amériques (www.france-ameriques.org).

Lauréat du Prix Zerrili Marimo de l'Académie des sciences morales et politiques en l'an 2000, il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur la régulation, l'évaluation du droit, le droit et les TIC et plus généralement sur les interactions entre Droit et Économie. Son « Droit public de la régulation économique » (Presses de Sciences-Po et Dalloz, Paris, 2004) a été couronné par la même académie. Le « Dictionnaire des régulations » (Lexis-Nexis 2015), qu'il a codirigé, a reçu au Conseil constitutionnel le « Prix de livre de la pratique juridique 2016 » du Cercle des Juristes. Derniers ouvrages dirigés : Legal Certainty in Real Estate Transactions : A Comparison of England and France, (codirection avec D. Marrani), Cambridge & Brussels, Intersentia, 2016, 142 p ; « États-Unis : l'administration publique en crises ? », dossier spécial de la Revue française d'administration publique (RFAP), n°170, 2019/2.

Au Conseil d'État, il est Rapporteur à la Section des Travaux Publics. Il est le membre de la CNIL en charge des relations internationales, de e-Privacy, de l'interrégulation et de l'économie de la donnée, et siège à la Formation Restreinte en charge des sanctions. Sa carrière administrative s'est déroulée entre le Conseil d'État et les administrations, tant françaises qu'internationales, ainsi qu'à l'Université de Paris Nanterre et à l'Université de Paris Est-Créteil, où il est actuellement professeur associé.

« La qualité marque le respect envers l'autre [...] elle exige aussi du courage : celui de s'arrêter sur l'ouvrage pour le rendre parfait. »

QUE SIGNIFIE POUR VOUS LA QUALITÉ ?

C'est une caractéristique des objets, voire des biens immatériels, qui les rend à la fois durables et désirables. La qualité requiert une exigence, un souci de perfection. Elle est souvent liée à une forme d'évidence, de pureté, de beauté car elle inspire la confiance. Le souci de la qualité est souvent le souci de l'Autre.

COMMENT EN PARLER PLUS ET MIEUX ?

En cette période de profonde division de la société et de rejet de l'autorité publique, la question de la qualité est pour moi avant tout celle de la qualité

du Droit. Pour ce qui est de la loi, il s'agit de réussir à sensibiliser les décideurs publics à la dimension profondément politique de la qualité du Droit. Les politiques publiques, afin d'être acceptées, doivent refléter cette qualité. Au niveau macrosocial, le danger du manque de qualité du Droit est immense : il se traduit par des conflits, de la violence...

Le Droit constitue cet instrument fondamental pour la société qui traduit en action collective une vision à travers des normes qui s'imposent à tous.

Or le Droit postmoderne s'est constitué comme l'instrument de ce que j'appelle le « Grand Evitement », ou le souhait implicite et la nécessité pour l'individu, de mettre à distance ses congénères. Le Droit se sophistique, pour gérer les relations entre individus dans une multitude des connexions interpersonnelles...

QU'EN EST-IL DE VOTRE PARCOURS PERSONNEL OU DE VOS CENTRES D'INTÉRÊT À CET ÉGARD ?

Je contribue à la qualité du Droit à titre professionnel : au Conseil d'État, en participant à la rédaction des textes de lois et de décrets ; à la CNIL (le régulateur des données personnelles) dans l'élaboration et la mise en œuvre du Droit protégeant notre vie privée numérique ; à travers mes activités académiques de professeur associé de Droit et de président du Think Tank FIDES, dont l'un des axes de réflexions est précisément l'évaluation économique du droit.

La qualité du Droit est un objet central d'analyse et de recherches personnelles depuis le début de ma carrière. Mon intérêt pour la science économique et des cours de microéconomie ont orienté très tôt mon programme de réflexions sur les moyens d'atteindre l'efficacité du Droit puis, sur la qualité de la loi. Et cela, en intégrant à chaque étape du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la loi, l'évaluation du Droit et notamment son évaluation économique.

En début de carrière, j'ai eu la chance de vivre une expérience unique au sein de la Banque Mondiale. Aux États-Unis, dans une culture anglo-américaine, j'étais chargé de mettre en œuvre des réformes juridiques « prêtes à l'emploi » qui devaient s'inspirer du modèle du Droit administratif français, mais à destination de pays fragiles. Cela m'a obligé à évaluer ce qui était fondamental dans notre tradition juridique, à « passer au laser » de l'efficacité et de la pertinence nos instruments juridiques nationaux. Au contact d'autres cultures, j'ai compris que la qualité du Droit est également une question d'affinités et d'adéquations

avec la société dans laquelle le Droit va être mis en œuvre. Cette expérience a été fondatrice...

Aujourd'hui, la qualité du Droit est souvent réduite à la « légistique formelle ». Cependant, la « légistique matérielle », ou l'art d'élaborer des politiques publiques pertinentes, efficaces et acceptées par le public, apparaît tout autant essentielle. La légistique formelle s'attache à la cohérence du Droit au sein de la sphère juridique, à son accessibilité et à son intelligibilité. La légistique matérielle est plus profonde et exigeante. Elle permet de traduire les contingences politiques des dirigeants, elle suppose aussi l'adéquation des nouveaux instruments juridiques à la culture des destinataires de la norme. Elle impose donc un certain degré de participation et d'écoute des citoyens.

Il s'agit d'atteindre une qualité du Droit qui renvoie donc aussi à sa légitimité, à ses effets, à son impact, permettant ainsi de produire de la confiance et de la sécurité juridique.

QUELLE EST POUR VOUS LA SYMBOLIQUE DU MOT QUALITÉ ?

Elle intègre le savoir vivre ensemble. La qualité est intrinsèque à un objet, ici à un texte de loi mais elle reste avant tout intersubjective. Lorsque la légistique n'est plus que formelle, le manque de qualité de la loi peut briser le consensus social.

LA QUALITÉ AU SERVICE DE VOTRE ACTION, SOUS QUELLES FORMES ?

La recherche de la qualité du droit s'exprime dans mon action inlassable en faveur de l'évaluation du Droit. Après la mise en œuvre de la loi, son évaluation détermine si les objectifs visés ont été atteints afin d'adapter la politique suivie et, si nécessaire, les textes. En France, l'évaluation du Droit, et plus généralement des politiques publiques, est un combat ! Elle est pourtant cruciale pour l'amélioration des politiques publiques et pour leur acceptation.

Un autre pilier déterminant de la qualité se situe dans la procédure d'élaboration du Droit à travers la collégialité. L'idée et la rédaction initiales doivent se nourrir de ce dialogue entre juristes et utilisateurs, entre juristes et parlementaires.

UN OBJET VOUS INSPIRE QUAND IL EST QUESTION DE QUALITÉ ?

Les horloges du 18^{ème} siècle. À l'époque, pour être admis dans la guilde des Horlogers, le jeune apprenti devait inventer un nouveau mouvement d'horlogerie fiable, sans une minute de retard et donc d'une qualité irréprochable. Cette horloge, véritable prouesse technologique, représente la résultante d'un état social et d'une façon d'être. En droit, l'article 1382 ancien du Code civil¹ célèbre dans le monde entier, incarne sans doute cette qualité : il énonce en une seule phrase concise un principe juridique et une solution à une multiplicité de situations concrètes.

UNE PERSONNALITÉ QUI REPRÉSENTE POUR VOUS LA QUALITÉ ?

Ces professeurs qui m'ont donné l'envie de connaître et donc d'apprendre...

UN LIEU LORSQU'IL S'AGIT DE QUALITÉ ?

La Pyramide du Louvre. Au-delà de sa qualité esthétique, elle représente une prouesse technologique et magnifie la Cour du Louvre par sa simplicité.

LA QUALITÉ, POUR QUELLES RAISONS ESSENTIELLES ?

La qualité marque le respect envers l'autre, et cela, souvent aux dépens du coût et de l'efficacité. Par-là, elle exige aussi du courage : celui de s'arrêter sur l'ouvrage pour le rendre parfait.

Le grand débat sur la qualité du Droit réside dans le fait d'agir à court terme, mais aussi de le penser à long terme...



¹Avant d'être sottement renuméroté en article 1240, de 1804 à 2016, l'article 1382 disposait « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. ».



ZOOM SUR

FIDES

FORUM SUR LES INTERACTIONS ENTRE LE DROIT, L'ÉCONOMIE ET LA SOCIÉTÉ

Créé en 2009 à l'Université de Paris Nanterre, FIDES est un think tank pluridisciplinaire, à rayonnement national et international, dédié aux interactions entre le Droit, l'Économie et les autres sciences sociales et humaines.

Ouvert à toutes les opinions politiques et à tous les courants théoriques, il est sans doute l'un des seuls lieux, en France, où juristes et économistes, universitaires comme praticiens, croisent leurs pratiques et leurs recherches pour produire ensemble des travaux pluridisciplinaires, scientifiques ou appliqués à la décision, tant publique que privée.

Les objectifs de FIDES sont :

- Éclairer le débat public pour faciliter la décision et l'action publique par des analyses rigoureuses, prospectives et toujours comparatives, assorties de propositions concrètes.
- Mobiliser dans un esprit de dialogue : scientifiques, praticiens et décideurs pour produire des analyses et des solutions inédites.
- Constituer un centre de référence, une « fabrique à idées » et à propositions, au niveau national et international, sur les interactions entre Droit et Économie sans dogmatisme scientifique.

Plusieurs concepts ont été créés par ses membres : "Attractivité économique du droit", "Financement 4P", "Jurisdiversité"...

C'est aussi un lieu de « Networking à très haute densité » permettant des rencontres originales grâce à des séminaires académiques, des conférences nationales et internationales...

Cinq thématiques :

1. Attractivité économique du droit
2. Concurrence et régulations des marchés
3. Évaluation du droit et des politiques publiques
4. Finance et entreprises responsables et Financement 4P
5. Numérique

FIDES organise une manifestation toutes les 6 semaines environ, publie ou soutient un ouvrage par an et diffuse les très nombreuses participations de ses membres au débat public (articles de presse, radio, etc.). Depuis 2019, les « Entretiens de Saint Sauveur » réunissent son réseau pendant quelques jours dans ce village des Hautes-Alpes.

www.fides.institute et www.linkedin.com/company/fides-forum-interactions-droit-economie